



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

MP-06(02)

Mise à l'essai du matériel

Juill. 2026



Protection des supports d'information

Media Protection

MP-06(02) – Mise à l'essai du matériel (Pc--)

Énoncés :

Tester les procédures et l'équipement de nettoyage [\[Affectation : fréquence définie par l'organisation\]](#) pour s'assurer que le nettoyage prévu a bien été réalisé.

Responsable : Aucun

Discussion :

La mise à l'essai de l'équipement et des procédures de nettoyage peut être réalisée par des entités externes qualifiées et autorisées, notamment des ministères ou organismes, ou fournisseurs de services externes).